

# NOUVEAUX DISPOSITIFS AFFILIATION - ADHESION

## POURQUOI ?

- Croissance des projets de développement
- Champ « sport et société » et fiscalité
- Perte de licenciés
- Evaluation des politiques fédérales
- Environnement sportif et publics « auto organisés »

## 3 dispositifs d'affiliation / adhésion

Catégories	Personnes morales	Pratiquants	Nature de pratique
<b>C1 A</b>	Association à objet sportif	Délivrance d'une licence	Pratique régulière compétitive ou non
<b>C1 B</b>	Section sportive d'une association		
<b>C3 S (Ufobox)</b>	Structure / groupement / collectivité à objet non sportif conventionnée avec le comité	Délivrance d'un UFOPASS	Pratique régulière (cycle, annuelle) non compétitive au sein d'une structure à objet non sportif
<b>C3</b>	Structure / groupement / collectivité à objet non sportif conventionnée avec le comité	Eventuellement délivrance de TIPO	Pratique occasionnelle ou ne donnant pas lieu à la délivrance de Titre Individuel de Participation

## Objectifs

- Fédérer d'autres structures à caractère sociale (partenaires)
- Comptabiliser de nouveaux publics
- Valoriser nos actions
- Renforcer l'identité fédérale

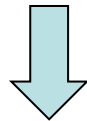
### **Ces nouveaux dispositifs :**

- Conforte et protège le dispositif actuel en direction des associations sportives
- Ne met pas en concurrence les différents systèmes (catégories et outils)
- Sont des outils à la disposition des comités en fonction de leur politique territorial d'affiliation

## Catégorie C1 : champ « sport et éducation »

### ➤ Structures concernées :

- associations sportives
- amicales laïques
- associations socio culturelles
- foyers ruraux
- ...
- Toutes structures qui font aujourd'hui l'objet de délivrance d'une licence

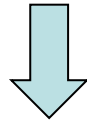


Outil d'adhésion individuelle : LA LICENCE UFOLEP

## Catégorie C3 S : champ « sport et société »

### ➤ Structures concernées :

- comités d'entreprise,
- centres sociaux,
- structures d'accueil petite enfance,
- accueils collectifs de mineurs,
- antennes de santé,
- collectivités territoriales / locales, ...



Titre individuel de participation : L'UFOPASS

## UFOPASS

### ➤ Publics cibles et prérogatives :

- Activité(s) au sein de la structure affiliée C3 S et conventionnée avec le Comité départemental
- Pas d'accès aux pratiques compétitives (inscrites à un calendrier sportif compétitif)
- Seuls les titulaires d'une licence en cours de validité participent au fonctionnement statutaire (article 11 des statuts nationaux)
- Pas d'obligation de certificat médical de non contre indication
- Délivré par le CD Ufolep

■ Recto :



■ Verso :

À RENSEIGNER PAR L'USAGER	À RENSEIGNER PAR LE COMITÉ
Nom .....	Date de délivrance..... Saison sportive.....
Prénom .....	<p><b>CACHET DE LA DÉLÉGATION</b></p>
Nom de la structure / de la collectivité.....	
<p><a href="http://www.ufolep.org">www.ufolep.org</a></p>	
<p>L'UFOPASS est un titre de participation qui vous permet de pratiquer des activités physique et sportives avec votre structure et de bénéficier des services de l'UFOLEP</p>	



## **Bordereau d'affiliation des structures à objet non sportif et des collectivités territoriales**

### **➤ Ce qui change de l'association sportive traditionnelle :**

- Profil de la structure
- Coordonnée du représentant légal et du correspondant
- Souscription d'un forfait d'Ufopass (C3 S)
- Seule la structure déclare les activités (pas de R4, R5, R6) proposées aux membres titulaires d'un Ufopass
- Saisie des données par la structure via le webaffiligue

## Catégorie C3 S : champ « sport et société »

**Notice /  
Bordereau  
d'affiliation**

**Prestation  
du comité**

**UFOPASS**



**Services  
fédéraux**

**Convention  
type**

**Fiche  
diagnostic pour  
souscription  
assurance**

## Tarification C3 S

- Droit d'affiliation structure / groupement (comprenant l'UFOPASS) :

	<b>UFOLEP</b>	<b>LIGUE</b>
Structure comprenant 1 à 20 personnes	82 €	35 €
Structure comprenant 21 à 50 personnes	132 €	35 €
Structure comprenant 51 à 100 personnes	202 €	35 €
Structure comprenant 101 personnes et plus	252 €	35 €

## Catégorie C3 : champ « sport et société »

### ➤ Structures concernées :

- maisons de retraite,
- établissements spécialisés,
- structures de la protection judiciaire de la jeunesse,
- bases de loisirs,
- collectivités territoriales / locales,
- ...

## DIFFERENCES C3 S (UFOBOX) – C3

### UFOBOX

- Délivrance d'Ufopass aux usagers
  - Publics réguliers
- Pratique permanente sur un cycle ou à l'année

### C3

- Affiliation uniquement de la personne morale
- Turn over des publics ou publics non autonomes
  - Pratique occasionnelle ou limitée dans le temps

## Titre Individuel de Participation Occasionnelle (TIPO)

Pour les pratiquants occasionnels lors des manifestations ouvertes organisées par les comités (ou éventuellement associations)

Garanties d'assurance souscrites par l'organisateur pour l'accueil de non licenciés

### Le TIPO permet de :

- comptabiliser les participants
- communiquer sur l'UFOLEP
- fidéliser et amener à la prise de licence.

# TIPO

- 3 types de support (matérialisé, semi matérialisé, dématérialisé)

Nom / Prénom						
Date de naissance						
Adresse mail						
Sexe						
Adresse						
Code Postal						
Commune						
Activité(s) / évènement						



**TIPO-UFOLEP**

**COORDONNEES**

NOM \*

PRENOM \*

DATE DE NAISSANCE \*

ADRESSE MAIL

SEXE

ADRESSE POSTALE

CODE POSTAL

COMMUNE

ACTIVITES - EVENEMENTS

M., Mme, Melle, .....  
a participé à cette activité/évènement organisée par L'UFOLEP, fédération sportive alternative, développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous, synonymes de "mieux vivre ensemble", du loisir à la compétition.

Tous les sports Autrement !  
Retrouvez toutes nos associations sur :

[www.ufolep.org](http://www.ufolep.org)

CACHET DU COMITÉ

Titre Individuel de Participation Occasionnelle

# TIPO

## EXPERIMENTATIONS - TIPO

### ➤ PLAYA TOUR

- Fichier excel (structures, individuels)
- Commande de bracelets auprès du national – 1 € (caution)
- Remonté de la base de donnée via la base documentaire
- Réversion de la caution

### ➤ MOVE WEEK

- Inscription en ligne / fichier excel / carnet à souche
- Cahier des charges des organisateurs

Perspectives : application UFOLEP pour Smartphone



# Outil de gestion des engagements pour un évènement UFOLEP

## Exemple : move week



### Particuliers :

[Inscrivez-vous](#)

### Organisateurs d'événements :

La MOVE Week, comment ça fonctionne ?

Inscrire son événement dans la MOVE Week

Les événements MOVE Week 2013 - UFOLEP

Les outils de l'organisateur (TIPO, communication)

Réaliser un événement éco-responsable

L'Europe et le sport

Organisateurs et Partenaires

**MOVE Week 2013**  
Du 7 au 13 octobre 2013, venez valoriser le "sport pour tous" en participant à la MOVE Week, la semaine européenne des activités physiques et sportives!



Les fédérations françaises membres de l'ISCA (International Sport and Culture Association) que sont la FSST, la FFEFGV, l'UFOLEP et l'USEP se rassemblent avec la FFEPM Sports pour Tous, pour sensibiliser, organiser et développer en France la MOVE Week, semaine européenne de l'activité physique et sportive pour le plus grand nombre. La 2ème édition de cet événement aura lieu dans toute l'Europe du 7 au 13 octobre 2013.

**Participez à un événement MOVE Week!**

Vous souhaitez participer à l'un des événements proposés par l'UFOLEP dans le cadre de la MOVE Week, mais vous ne disposez ni d'une licence UFOLEP ni d'un LIOPASS ? Pour y participer, inscrivez-vous via le formulaire en ligne ci-dessous. (à compléter à l'attention de l'organisateur, il vous sera demandé de venir y assister le jour même avant le début de votre événement).

Pour consulter la liste des événements, vous pouvez consulter la [page 6494c](#) sur ce site internet pour les événements UFOLEP ou sur le site [www.nowwemove.com](http://www.nowwemove.com) pour l'ensemble des événements en Europe.

D'autres fédérations françaises ont été engagées dans la MOVE Week, n'hésitez pas à consulter leurs sites internet afin de connaître les événements organisés près de chez vous.

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

**TIPO-UFOLEP**

MOVE Week 2013

**COORDONNEES**

En application de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à [cepp@ufolep.org](mailto:cepp@ufolep.org)

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE   
(format JJ/MM/AAAA)

ADRESSE MAIL

Si vous souhaitez recevoir une copie de votre inscription

SEXE  HOMME  FEMME

ADRESSE POSTALE

CODE POSTAL

COMMUNE

**EVENEMENT(S)**

La MOVE Week désigne la semaine du 7 au 13 octobre 2013 au cours de laquelle s'organisent en France et dans tout l'Europe une multitude d'événements visant à promouvoir l'activité physique et sportive.

75-Bouge à Récamier

## Un accès via le site [www.ufolep.org](http://www.ufolep.org)

The screenshot displays the website [www.ufolep.org](http://www.ufolep.org) in a browser window. The page features a navigation menu with categories such as 'Accueil', 'Prospective et Développement', 'Formation', 'Communication', 'Vie fédérale', 'Vie sportive', and 'Centre de ressources'. The 'Vie fédérale' section is active, showing a sidebar with a list of links including 'Actualités', 'CD / Bureau', 'Suivi du fonctionnement réseau', 'Affiliations', 'UFOPASS-TIPO', 'Web affilique', 'Licences', 'Assurances', 'Emploi', 'Statuts et règlements', 'Médicale', 'Protocole et récompenses', 'Calendrier statutaire', 'Les élus s'expriment', 'AG Général 2012', and 'Congrès Orau du Roi'. The main content area is titled 'UFOPASS-TIPO' and includes a 'Formulaire TIPO' section with a link to the TIPO form, a section for 'La licence UFOLEP' describing the 2013 license format, and a section for 'UFOPASS - Caractéristiques du titre de participation' detailing the target audience and participation rules. A search bar is located in the top right corner, and a 'Recherche' button is present. The website also features a 'ufoweb' logo and a 'Voir la liste des clubs' button. The browser's address bar shows 'www.ufolep.org' and the page title is 'Ufolep - Tous les sports autrement'.

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

## B. Les catégories d'affiliation

### Trois catégories d'affiliation pour les personnes morales

- l'affiliation préférentielle qui est celle que nous connaissons et qui reste à privilégier, notamment pour les nouvelles personnes morales qui pratiquent des activités concrètes en direction de leurs membres
- l'affiliation spécialisée pour les personnes morales dont les activités s'adressent à des usagers ou au grand public ou dont les activités sont tout à fait spécifiques
- l'affiliation affinitaire destinée aux personnes morales qui souhaitent s'engager auprès de nous plus qu'à travers une simple convention.

La Fédération départementale est seule juge, après concertation, de la catégorie pour laquelle la personne morale sollicite son affiliation sous réserve des modalités d'assurance de l'APAC.

**1<sup>er</sup> principe** : la Fédération détermine la catégorie d'affiliation qui s'applique à la personne morale.

**2<sup>ème</sup> principe** : la personne morale détermine son niveau d'implication dans le Mouvement.

CATEGORIE	TYPE D'ADHESION	TYPLOGIE DES ASSOCIATIONS	MODALITES
<b>C1</b> AFFILIATION PREFERENTIELLE	<b>Affiliation générale</b>  <b>C1A</b>	<b>Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amicale laïque, association d'éducation populaire, association culturelle et de loisirs, association socioculturelle, maison de quartier, MJC, foyer rural, foyer intercommunal, FJEP.</li> <li>Toute association sportive, UFOLEP, USEP ou mono-activité répondant aux mêmes critères.</li> </ul>	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectif total de l'association déclaré comme adhérent</li> <li>Assurance pour tous</li> <li>Paiement par chaque adhérent</li> </ul> <b>Pour se fédérer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acte d'engagements réciproques</li> </ul>
	<b>Affiliation sectorielle</b>  <b>C1B</b>	<b>Associations ou groupements souhaitant une affiliation pour seulement une partie de leurs activités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Section sportive, culturelle ou de loisirs d'un centre social (activités UFOLEP, activités théâtre, CLSH ...).</li> <li>Association UFOLEP dans un OMS.</li> </ul>	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectif pris en compte : uniquement celui de sections affiliées</li> <li>Assurance réservée à ces sections affiliées et leurs activités</li> </ul> <b>Pour se fédérer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acte d'engagements réciproques.</li> </ul>
<b>C2</b> AFFILIATION SPECIALISEE	<b>Affiliation spécialisée</b>  <b>C2</b>	<b>Personne morale dont l'activité s'adresse à des usagers ou au grand public</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité des fêtes, association qui organise ponctuellement un festival, une grosse manifestation de type concert, centres sociaux.</li> <li>Les personnes morales d'économie sociale et solidaire qui produisent des biens ou organisent des services.</li> </ul>	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Carte individuelle pour tous les dirigeants de l'association (CA, bureau, CD)</li> <li>Contrat d'assurance adapté</li> <li>Déclaration informative de l'effectif induit</li> </ul> <b>Pour se fédérer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acte d'engagements réciproques.</li> </ul>
<b>C3</b> AFFILIATION AFFINITAIRE	<b>Affiliation forfaitaire</b>	<b>Association, groupement, établissement public qui souhaite manifester un appui d'ordre politique à la Ligue, exceptionnellement une association dont la maison-mère est affiliée nationalement à la Ligue</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Association ou collectif pour le droit de ..., établissement public ou privé, collectivité locale ou service d'une collectivité locale, CE d'entreprise.</li> </ul>	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat d'assurance adapté à la demande</li> <li>Déclaration informative de l'effectif induit</li> </ul> <b>Pour se fédérer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acte d'engagements réciproques.</li> </ul>

## Catégories d'affiliation particulières :

(Pour plus d'information, reportez-vous aux chapitres rappelant les procédures d'affiliation spécifiques)

ASSOCIATION D'ETUDIANTS	<b>Affiliation Association d'étudiants</b>  <b>C1 Etu</b>	<b>Associations se caractérisant par le fait d'être constituées d'étudiants et d'être dirigées par des étudiants et ayant des activités ouvertes aux seuls adhérents.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En s'affiliant à la Ligue, l'association étudiante est membre de droit de notre partenaire étudiant ANIMAFAC.</li> </ul>	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 150 membres,</li> <li>Ne fournit pas de prestations de service payantes,</li> <li>N'organise pas d'activités physiques ou sportives,</li> <li>Assurance pour tous avec fiche diagnostic.</li> </ul> <b>Pour se fédérer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acte d'engagements réciproques.</li> </ul>
	<b>Affiliation Association d'étudiants</b>  <b>C2 Etu</b>	<b>Associations se caractérisant par le fait d'être constituées d'étudiants et d'être dirigées par des étudiants et ayant des activités ouvertes aux usagers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En s'affiliant à la Ligue, l'association étudiante est membre de droit de notre partenaire étudiant ANIMAFAC.</li> </ul>	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 150 membres,</li> <li>Ne fournit pas de prestations de service payantes,</li> <li>N'organise pas d'activités physiques ou sportives,</li> <li>Contrat d'assurance adapté.</li> </ul> <b>Pour se fédérer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acte d'engagements réciproques.</li> </ul>
JUNIORS ASSOCIATIONS	<b>Affiliation JA</b>	<b>Associations se caractérisant par le fait d'être constituées de mineurs ayant constitué leur association auprès du RNJA.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En s'affiliant à la Ligue, la JA bénéficie de l'accès aux services de la Fédération.</li> <li>La couverture assurance APAC procurée par l'affiliation au RNJA est gérée par le RNJA</li> <li>L'affiliation à l'UFOLEP permet à la JA de pratiquer des activités sportives <b>organisées par l'UFOLEP ou de participer à des manifestations sportives organisées par UFOLEP</b></li> </ul>	<b>Régularisation de la fiche diagnostic JUNIOR ASSOCIATION pour validation de l'acquisition des garanties</b>  Processus Assurance géré directement par le RNJA
	<b>Affiliation JAM</b>	JUNIOR ASSOCIATION dont la majorité des membres ont entre 18 et 20 ans maximum.  Attention : ces associations peuvent bénéficier de ce statut pour deux années maximum	<b>Régularisation de la fiche diagnostic JUNIOR ASSOCIATION pour validation de l'acquisition des garanties</b>  Processus Assurance géré directement par le RNJA



ETABLISSEMENTS PUBLICS SPECIALISES ET D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	<b>Affiliation C3 Etab -500</b>	Etablissements publics du second degré ayant <b>moins de 500 élèves</b> qui bénéficient des actions menées par la Fédération départementale et qui souhaite concrétiser ce partenariat par une affiliation.	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 500 élèves dans l'établissement.</li> <li>• Aucune carte de membres.</li> <li>• Aucune assurance.</li> </ul>
	<b>Affiliation C3 Etab +500</b>	Etablissements publics du second degré ayant <b>plus de 500 élèves</b> qui bénéficient des actions menées par la Fédération départementale et qui souhaite concrétiser ce partenariat par une affiliation.	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 500 élèves dans l'établissement.</li> <li>• Aucune carte de membres.</li> <li>• Aucune assurance.</li> </ul>

AFFILIATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE (Activités physiques et sportives conduisant à la délivrance d'un UFOPASS)	<b>Affiliation C3S</b>	<b>Personnes morales sans objet sportif</b> bénéficiant d'animation, d'accompagnement ou d'organisation d'activités loisirs par l'UFOLEP.	<b>Pour s'associer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventonnement avec le comité UFOLEP</li> <li>• Délivrance d'un UFOPASS pour chaque participant.</li> <li>• Certificat médical non obligatoire (à préciser dans la convention)</li> <li>• Contrat d'assurance adapté à la demande</li> </ul>
---	------------------------	---	---

## AFFILIATION

### PRESENTATION DES OUTILS « C3S » ET « C3 »

Conçu pour des associations sportives délivrant une licence à ses membres, notre système unique d'affiliation répondait parfaitement à la pratique régulière d'activités physiques au sein d'associations sportives. En revanche, il n'était pas adapté aux actions « sport et société » portées par les comités Ufolep : interventions dans des structures sociales ou médicales, animation pour des collectivités territoriales, réponses à des commandes publiques, organisation d'événementiels sport pour tous ... .

En outre, tout dans le contexte actuel nous incitait à élargir sans tarder notre dispositif : la perte nette de licenciés enregistrée cette saison en activités cyclistes et sports mécaniques en raison de la hausse des tarifs de l'assurance, le fait que seulement 27 % des sportifs pratiquent au sein d'une association (études Sofres et Insep), ou encore la renégociation fin 2013 de la convention d'objectif avec le ministère des Sports qui prend en compte le nombre de licences sportives et celui des « autres titres de participation » ... . Il paraissait donc indispensable d'adapter nos modalités d'adhésion aux profils des pratiquants et de répondre à la diversification de nos actions et modes d'intervention en nous dotant des outils correspondant à l'évolution des pratiques.

**Forte de ce constat, l'assemblée générale 2013 a adopté le renforcement du dispositif d'affiliation qui s'appuie désormais sur deux nouveaux outils, la « C3S » et la « C3 », opérationnels dès la rentrée 2013.**

### La C3S ou « UFOBOX »

Ce mode d'affiliation s'adresse aux organismes, associatifs ou non, à **objet non sportif**, auprès desquelles les comités proposent des **activités régulières non compétitives** par le biais d'un **conventionnement** entre les deux parties.

Concrètement, cette catégorie permet d'affilier des structures sur la base d'un **forfait** : jusqu'à 20 personnes, jusqu'à 50 personnes, plus de 100 personnes, avec des tarifs par tranches (cf tableau des tarifs en annexe).

Les comités délivrent le nombre d'**UFOPASS** nominatifs correspondant au forfait souscrit lors de l'affiliation.

Un contrat d'assurance adapté sera proposé par l'APAC au comité qui intervient ainsi qu'à la structure fédérée pour couvrir l'organisation d'activité sportive.

**NB :** La C3S s'appuie sur **une convention** entre le comité départemental et la structure concernée, déterminant la nature des actions menées et leurs modalités (cf convention type en annexe).

L'UFOPASS étant un titre de participation, il n'y a **pas d'obligation légale de certificat médical** de non contre-indication. Il appartient aux comités et à leurs partenaires de déterminer, en fonction de la nature de l'offre, si le certificat médical doit être exigé et de prévoir cette obligation dans la convention.

Enfin, ce type d'affiliation avec UFOPASS n'ouvre aucun droit à représentation au sein des instances fédérales : notre système repose en effet sur le principe « une licence= une voix ».

**UFOBOX = un forfait d'affiliation + des UFOPASS + une convention + des services fédéraux  
+ une offre de pratique + un produit assurance**

## Affiliation C3

La C3 est un outil d'affiliation **destiné à fédérer UNIQUEMENT la personne morale**, sans adhésion des personnes physiques bénéficiaires. Elle s'adresse aux associations, groupements, établissements publics, **à tout type de structures à objet non sportif**. Concrètement, cette catégorie permettra d'affilier des établissements spécialisés, des maisons de retraite, des bases de loisirs, des collectivités territoriales..., **avec une convention spécifique** (cf convention type en annexe).

### N'oubliez pas le TIPO !

Indépendamment des affiliations C3S et C3, les comités peuvent valoriser leurs actions et comptabiliser le public accueilli en délivrant des titres individuels de participation occasionnelle (TIPO). Inscrit dans les statuts nationaux depuis 2004, cet outil est d'ores et déjà utilisé par certains comités à l'occasion de manifestations de grande ampleur et/ou ouvertes à des non licenciés. Pour exemple, sa diffusion sera généralisée en 2013 sur le Playa Tour.

## Quel intérêt pour les comités UFOLEP ?

### 1- Une mise en conformité avec la réglementation fiscale des associations

Les différents plans nationaux et dispositifs de développement vous ont conduit à diversifier vos actions à caractère social, les structures partenaires (maisons de retraite, centres sociaux, structures d'accueil collectif, ...) et les publics (adhérents de structures non affiliées, participants occasionnels). Or, cette intervention croissante sous forme de « prestation de service » vous expose à une fiscalisation de vos activités jugées concurrentielles avec celles des entreprises du secteur marchand. Les affiliations en C3S et C3 apportent une solution : en fédérant vos structures partenaires, vous pouvez continuer à bénéficier de l'exonération, conformément à la réglementation fiscale des associations.

### 2- Un moyen de valoriser des actions « sport et société » et de clarifier les champs d'intervention

Pour évaluer quantitativement la représentation des fédérations et le rayonnement de leurs projets sociétaux, le ministère des sports prend en compte le nombre de licenciés sportifs et reconnaît le nombre de titulaires d'un titre de participation (UFOPASS ou TIPO).

La délivrance de titres de participation à des publics non licenciés, sur des actions « sport et société », permettra donc de valoriser les projets menés en direction de ces publics, que ce soit au niveau national, auprès du ministère, ou localement, auprès de vos partenaires publics et privés.

## Le garde-fou, c'est vous !

La conception des outils C3S et C3 s'inscrit dans une démarche de fédération de nouveaux publics et partenaires. Pour autant, l'architecture globale de notre dispositif « affiliation / adhésion » établit **une véritable étanchéité** entre l'affiliation traditionnelle avec délivrance de licences et les C3S/C3. Ainsi, toute association à objet sportif devra être affiliée en C1-A (ou B s'il s'agit d'une section sportive), et ses adhérents titulaires d'une licence.

La C3S et la C3 sont exclusivement réservées aux structures **sans objet sportif, pour une pratique non compétitive et pour des activités principalement classées en R1 et R2**. Pour les activités autres que R1 et R2, la souscription d'un contrat assurance adapté est indispensable.

**Ces outils d'affiliation sont à votre disposition,  
vous êtes garants de leur bonne utilisation !**



**LICENCE ufolep** TOUS LES SPORTS AUTREMENT **MES ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION**

ADULTE UFOLEP né en 1996 et avant JEUNE UFOLEP né de 1997 à 2002 ENFANT UFOLEP né en 2003 et après

**Licence Non Praticquant :**  
 Dirigeant (non praticquant)  
 Officiel (non praticquant)

Activité principale (3) : \_\_\_\_\_ Activités secondaires (3) : \_\_\_\_\_ Est-ce une mutation ?  Oui  Non

**Licence Praticquant :**  
 Animateur (praticquant)

Certificat médical (4) (5) : Date \_\_\_\_\_  Pas de pratique compétitive (6) \_\_\_\_\_ Date d'homologation UFOLEP \_\_\_\_\_  
 et Nom du médecin : \_\_\_\_\_

Date du CASM Moto (7) \_\_\_\_\_ Date de surclassement (4) \_\_\_\_\_  
 et numéro du CASM Moto \_\_\_\_\_

- Dans Affiligue, on cochant cette case « pas de pratique compétitive » pour ne pas avoir à renseigner la date du certificat médical.

**DATES**  
 1ère adhésion: 08/04/2013 Date permis: 12/12/2012  
 Homologation: 10/09/2013 N° Permis/CASM: 8762145  
 Visite médicale: 05/09/2013 Date de surclass.: \_\_\_\_\_

**ASSURANCES**  
 Refus Individuelle Accident:  CIP \_\_\_\_\_ N° Contrat: \_\_\_\_\_  
 Bénéficiaire spécifique du capital décès:

**MUTATION**

Praticquant  Pas de pratique compétitive   
 Activité principale: 29033 | MOTO-Activité 50cc (Vitesse, et Section principale | R6

Activités secondaires			
Activité	Désignation	Nom Section	Risque
*			

- La licence UFOLEP portait la mention « Sans pratique compétitive » :

**LICENCE N° 075-32883208**  
 Adulte R6

**MARREL PASCAL**  
 Né(e) le 23/02/1970  
 42 ans - Masculin

Asso LES AMIS DU PAYS D'O...  
 N° 075001003

Cert. Méd. : 05/09/2013  
 Homologuée : 10/09/2013

Licence imprimée le 10/09/2013  
 valable du 10/09/2013 au 31/08/2014  
 pour les activités mentionnées

**ufolep** TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Photo

Signature : \_\_\_\_\_

Sans pratique compétitive  
 Licence sports motocyclistes  
 Permis CASM N°8762145 délivré le 12/12/2012

**ufolep** TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Licence homologuée pour les activités :  
 - Non praticquant : Aucune  
 - Praticquant : Moto - Activité 50 cc (R6)  
 - Autres activités : aucune

2013/2014

Plus d'informations sur www.ufolep.org

Éditions, copies de la licence de l'ensemble des membres de l'association par territoire, public

Avec la mise en place du nouveau dispositif permettant à l'association de choisir de contrôler et vérifier les certificats médicaux, il était nécessaire qu'elle puisse nous informer que le médecin est mentionné une interdiction de pratique en compétition.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre : si le licencié coche la case « pas de pratique compétitive », la Fédération la cochera également dans Affiligue et la mention « sans pratique compétitive » apparaîtra sur la licence.

**Attention :**

Le licencié qui coche cette case pour nous informer de sa pratique en entraînement uniquement (y compris en activité R5 et R6) ne pourra pas faire compétition. S'il venait à changer d'avis en cours d'année il faudra qu'il demande une modification de sa licence pour remplacer la mention « Sans pratique compétitive » par « avec pratique compétitive ». Pour cela la Fédération demandera la présentation d'un certificat médical mentionnant « avec compétition ».

**16. UFOPASS :**

Le système d'adhésion individuelle UFOLEP évolue afin de permettre aux comités départementaux de fédérer, comptabiliser et valoriser tous les publics touchés dans le cadre des actions de développement (champ « sport et société ») en direction de structures associatives ou non à objet non sportif.

En complément de la licence UFOLEP, il y a désormais l'UFOPASS qui est un titre de participation nominatif remis aux praticants réguliers (pendant un cycle, à l'année, ...) d'activités sportives au sein d'une structure / groupement à objet non sportif et conventionné avec le comité départemental UFOLEP.

(Edition du 1<sup>er</sup> juillet 2013)

Les structures ou groupements concernés, affiliés à la Ligue de l'enseignement et à l'UFOLEP, dont les membres peuvent bénéficier de ce titre de participation sont :

- Collectivité territoriale,
- Maison de retraite
- Structures d'accueil petite enfance
- Accueils collectifs de mineurs,
- Etablissement spécialisé
- Etablissement de santé
- Comité d'entreprise
- Centre social / Maison de quartier
- Structure péri-scolaire
- Base de loisirs
- ...

Les associations à objet sportif (associations sportives, amicales laïques, associations socio culturelles, foyers ruraux, ...) sont exclues de ce dispositif « UFOPASS – C3-S » et ne peuvent délivrer que des licences UFOLEP à leurs membres.

Les prérogatives de l'UFOPASS sont bien distinctes de celles de la licence UFOLEP :

- ne permet pas la participation à des rencontres compétitives (inscrites à un calendrier sportif compétitif).
- ne donne pas accès aux instances statutaires de la fédération (contrairement à la licence Ufolep comme le prévoit l'article 11 des statuts nationaux UFOLEP).
- ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité, lors de la 1<sup>ère</sup> délivrance ou lors de son renouvellement. Par contre, un comité départemental UFOLEP peut l'imposer pour des publics spécifiques (personnes en situation de handicaps, personnes âgées, publics sédentaires, ...). Cette obligation sera alors prévue dans la convention.
- encadre la pratique sportive uniquement organisée dans le cadre du programme d'activités de la structure / groupement affilié en catégorie C3 S.

A la différence de la licence, il n'y a pas de garantie assurance associée à l'UFOPASS. Il sera possible pour la structure / groupement de souscrire des garanties auprès de l'APAC pour couvrir l'organisation de ses activités sportives et de ses pratiquants (responsabilité civile de la structure et individuelle accident des participants).

Le CD UFOLEP devra déclarer au sein de sa fiche Diagnostic les activités mises en œuvre au titre de ces conventions UFOBOX pour assurer sa responsabilité civile en tant qu'organisateur.

La procédure de délivrance des Ufopass :

**Etape 1 :** pour délivrer des UFOPASS à ses pratiquants, la structure / le groupement doit s'affilier en catégorie C3 S et souscrire un forfait d'UFOPASS (cf. bordereau d'affiliation C3 S). Ce forfait peut être régularisé à la hausse à tout moment de l'année auprès du comité Ufolep.

Après cette étape, le comité remet à la structure / groupement le nombre d'UFOPASS souscrit.

**Etape 2 :** La structure ou l'animateur – intervenant du comité distribuent les UFOPASS aux pratiquants sportifs. Ces derniers doivent renseigner leurs informations nominatives sur le formulaire listing.

**Etape 3 :** deux possibilités pour enregistrer les informations nominatives :

- la structure retourne le formulaire d'informations individuelles au comité départemental UFOLEP qui saisit les données sur le webaffiligue-Fédération
- la structure saisit elle-même les informations individuelles des titulaires des Ufopass en utilisant son compte sur le webaffiligue-Association.

Pour le lancement de la saison 2013 / 2014, les comités départementaux UFOLEP seront dotés d'une dizaine d'exemplaires d'UFOPASS vierges sur un support et un format similaires à la licence : planches de 4 UFOPASS prédécoupées sur un papier « plus épais » et « plastifié ».

Toute commande complémentaire sera possible en cours de saison en utilisant le formulaire de commande complémentaire à disposition du service affiliation de la Fédération.



À RENSEIGNER PAR L'USAGER	À RENSEIGNER PAR LE COMITÉ
Nom.....	Date de délivrance..... Saison sportive.....
Prénom.....	
Nom de la structure / de la collectivité.....	
<a href="http://www.ufolep.org">www.ufolep.org</a>	<b>CACHET DE LA DÉLÉGATION</b>
L'UFOPASS est un titre de participation qui vous permet de pratiquer des activités physiques et sportives avec votre structure et de bénéficier des services de l'UFOLEP	

#### Informations sur l'UFOPASS :

- le titulaire de l'UFOPASS renseigne lui-même le nom, prénom et le nom de la structure / collectivité.
- avant de remettre les UFOPASS, le comité indique ses coordonnées (cachet de la délégation), la saison sportive et la date de délivrance. Même si les UFOPASS sont enregistrés par saison sportive ; c'est bien la convention entre la structure / le groupement affilié en C3 S et le comité UFOLEP qui détermine la période de pratique sportive (document d'affiliation en page 38 à 40).

# DEMANDE D'AFFILIATION D'UNE STRUCTURE SANS OBJET SPORTIF / COLLECTIVITE (1) A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - SAISON 2013/2014

La saison 2013/2014 commence le 1er septembre 2013 et se termine le 31 août 2014.

N° D'AFFILIATION

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

## COORDONNÉES DE LA STRUCTURE / COLLECTIVITÉ

Titre complet : \_\_\_\_\_  
(appellation figurant dans les statuts)

Adresse administrative ou siège social : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Quelle est la nature juridique de votre structure ?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1105 Collectivité territoriale          | <input type="checkbox"/> 1113 Maison de retraite                 |
| <input type="checkbox"/> 1114 Structure d'accueil petite enfance | <input type="checkbox"/> 1115 Accueil collectif de mineurs       |
| <input type="checkbox"/> 1116 Etablissement spécialisé           | <input type="checkbox"/> 1117 Etablissement de santé             |
| <input type="checkbox"/> 1118 Comité d'entreprise                | <input type="checkbox"/> 1119 Centre social / Maison de quartier |
| <input type="checkbox"/> 1120 Structure péri scolaire            | <input type="checkbox"/> 1121 Base de loisirs                    |
| <input type="checkbox"/> 1122 Structure carcérale                |  |

Nombre participants aux activités physiques et sportives : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DU PRÉSIDENT, RESPONSABLE OU ÉLU

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DU CORRESPONDANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS CNIL

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et des structures / collectivités affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre Fédération départementale.

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire papier ou électronique des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement, de l'Ufolep, de l'Usep ?  Oui  Non  
Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP, l'USEP communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ?  Oui  Non  
Acceptez-vous d'être géolocalisé sur le site de l'ufolep nationale (www.ufolep.org) et de l'imaps<sup>(13)</sup> (www.imaps.fr)  Oui  Non

(1) Structure / groupement associatif ou non, sans objet sportif ou une collectivité territoriale, conventionnée avec le comité départemental UFOLEP

# LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES

Activités non compétitives (non inscrites à un calendrier sportif) organisées dans le cadre du programme d'activité de la structure / collectivité.

Listez les activités pratiquées au sein de la structure/collectivités dans la liste ci-dessous :

## SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 1

- 22001-Billard
- 27004-Boules
- 24001-Boomerang
- 22002-Bowling
- 24002-Cerf-volant
- 22021-Crocquet
- 22003-Danse sportive
- 22020-Autre danse (urbaine, classique,...)
- 22022-Double Dutch
- 22023-Eveil corporel
- 22024-Football de table
- 26004-Golf et activités golfsiques
- 22004-Gymnastique d'entretien (APE)
- 22005-Jogging
- 22025-Marche nordique
- 22010-Match d'improvisation théâtrale
- 24010-Modélisme aérien (- 25 Kg)
- 24012-Modélisme naval
- 24013-Modélisme roulant
- 22026-Pêche
- 27007-Pétanque
- 22006-Randonnées pédestres
- 22009-Raquette neige
- 22008-Sophrologie
- 23015-Tai -Chi-Chuan
- 22007-Yoga Qi-Cong Gymnastiques douces

## SPORTS COLLECTIFS UFOLEP –Risque 2

- 25001-Base-ball
- 25002-Basket ball
- 26040-Flag
- 25015-Floorball
- 25003-Football
- 25004-Futsal
- 25005-Hand-ball
- 25006-Hockey sur gazon
- 25007-Hockey sur glace

- 25008-Inter-cross
- 25014-Kin-ball
- 25009-Korfbal
- 25010-Rugby
- 26041-Speed ball
- 26001-Sports collectifs locaux ou traditionnels
- 26036-Street Hockey
- 26037-Tchoukball
- 25012-Volley ball
- 25013-Water-polo

## SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP–Risque 2

- 26030-Accro-Basket
- 23011-Aïkido
- 26031-Arbalète
- 27001-Arts du cirque
- 27002-Athlétisme
- 21001-Activités aquatiques d'entretien
- 23013-Autres arts martiaux
- 27003-Badminton
- 23020-Boxe éducative
- 23021-Boxe française
- 26032-Caisse à savon
- 21020-Canoë-kayak
- 23014-Capoiëra
- 21011-Char à voile
- 27020-Course d'orientation
- 27021-Course hors stade
- 26033-Echasse urbaine
- 26003-Escalade-Grimpe arbre
- 27005-Escrime
- 27030-Gymnastique artistique
- 27031-Gymnastique rythmique sportive
- 27006-Haltérophilie – force athlétique -muscultation
- 23010-Judo
- 26034-Ju Jitsu
- 23012-Karaté
- 29045-Longe côte

- 26035-Luttes traditionnelles
- 27022-Marche sportive
- 21002-Natation
- 26005-Patinage sur glace
- 28003-Roller
- 27014-Sarbacane
- 28005-Skate
- 28020-Ski alpin
- 28021-Ski de fond – de randonnée
- 26002-Sports locaux ou traditionnels
- 27013-Squash
- 28022-Surf et autres activités neige
- 27008-Tennis
- 27009-Tennis de table
- 27010-Tir
- 27011-Tir à l'arc
- 26038-Trottinette
- 27012-Twirling baton
- 27032-Trampoline
- 26039-Viet Vo Dao
- 21012-Voile
- 21010-Autres activités nautiques non motorisées

## SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP –Risque 5

- 26010-Duathlon–triathlon–bike and run
- 26013-Cyclo - Cyclotourisme
- 29046-Cyclo - VTT randonnée

Un produit d'assurance adapté sera proposé en fonction des activités proposées et de la nature du risque.

## SOUSCRIPTION DES FORAITS UFOPASS (2)

Un titre de participation (UFOPASS) peut être remis à chaque participant régulier (cycle, à l'année) d'une activité physique et sportive au sein de la structure / collectivité affiliée. Choix du forfait à souscrire :

- 20 personnes et moins
- 50 personnes et moins
- 100 personnes et moins
- Plus de 100 personnes

## A LIRE, DATER ET SIGNER PAR LE PRÉSIDENT, RESPONSABLE OU ELU

Je soussigné \_\_\_\_\_, prends note que :

- cette affiliation à la ligue de l'enseignement et à l'UFOLEP permet de bénéficier des actions et services fédéraux. Un conventionnement avec le comité UFOLEP permettra de déterminer les modalités d'accompagnement de la structure / collectivité.
- cette affiliation n'accorde aucune garantie d'assurance pour la structure/collectivité et les adhérents UFOPASS.

Si la structure/collectivité souhaite bénéficier d'une couverture assurance pour l'association et les adhérents UFOPASS, elle doit renseigner le document de souscription joint à la convention.

### Date et signature :

(2) L'UFOPASS ne donne pas accès aux pratiques au sein d'une association à objet sportif et aux activités compétitives (inscrites à un calendrier sportif). Il permet d'attester de la pratique régulière à des activités sportives organisées au sein de la structure / collectivité.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE - SEXE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	EMAIL <sup>(2)</sup>
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				

(1) La saison 2013/2014 commence le 1er septembre 2013 et se termine le 31 août 2014.

(2) Si la personne mentionne son email elle recevra des informations sur l’ufolep ainsi que 5 exemplaires numériques de la revue «Enjeu, une autre idée du sport».

# AFFILIATIONS

## TARIFS 2013-2014

	LIGUE	UFOLEP
<p><b>C3S</b> (ex C2) <b>Affiliation forfaitaire spécifique</b></p>	<p><b>Catégorie d'affiliation conduisant à la délivrance d'UFOPASS pour la pratique d'APS</b></p> <p>Droit d'affiliation part fédérale : 10,00 €</p> <p>Droit d'affiliation part confédérale : 7,00 €</p> <p>1 abonnement au journal : 18,00 €</p> <p style="text-align: right;"><b>Total : 35,00 €</b></p>	<p>De 1 à 20 personnes : <b>82,00 €</b></p> <p>De 21 à 50 personnes : <b>132,00 €</b></p> <p>De 51 à 100 personnes : <b>202,00 €</b></p> <p>De 101 et plus : <b>252,00 €</b></p> <p>Chacun de ces forfaits intègre un abonnement à la revue et la possibilité de diffuser sous format numérique</p>
<p><b>C3</b> <b>Affiliation affinitaire</b></p>	<p><b>Affiliation de la personne morale : groupement, collectivité, structure</b></p> <p>Droit d'affiliation : 50,00 €</p> <p>1 abonnement au journal : 18,00 €</p> <p style="text-align: right;"><b>Total : 68,00 €</b></p>	<p>Intégrant l'abonnement à la revue EnJeu et la possibilité de diffuser en complément sous format numérique</p> <p style="text-align: right;"><b>42,00 €</b></p>

## QUELQUES CAS PRATIQUES ...

- **Un(e) animateur/rice du comité départemental (CD) UFOLEP anime une fois par semaine pendant une saison des séances « marche nordique » auprès de pratiquants individuels sans association support en collaboration avec une intercommunalité :**
  - Conventonnement entre le CD UFOLEP et l'intercommunalité qui pourra s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des pratiquants réguliers de l'activité organisée avec l'intercommunalité. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou la collectivité.
  
- **Un(e) animateur/rice du comité départemental Ufolep anime un cycle (de mars à juin) d'activités de pleine nature (course d'orientation, cerf-volant et raid multisport) auprès de jeunes adolescents d'un centre social :**
  - Conventonnement entre le CD UFOLEP et le centre social qui pourra s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des participants réguliers au cycle d'activités de pleine nature, organisée avec le centre social. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou la structure affiliée.
  
- **Pour investir de nouveaux territoires et promouvoir la création d'associations, le comité départemental Ufolep propose pendant 6 mois des animations multisports adultes auprès de communes rurales. L'accompagnement du CD repose sur du prêt de matériel sportif, pédagogique et l'organisation d'évènementiels (séances de lancement, journée « sport santé », fête des sports) :**
  - Conventonnement entre le CD UFOLEP et les communes partenaires qui pourront s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des participants réguliers. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou les collectivités affiliées.
  
- **Des animateurs/rices du comité départemental proposent des ateliers itinérants « sport seniors » pendant 8 semaines en partenariat avec la CPAM et un réseau d'intercommunalités :**
  - Conventonnement entre le CD UFOLEP et la CPAM ciblant des territoires d'intervention du comité. Les intercommunalités ou communes rurales pourront s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant. Ceci devra être mentionné dans la convention de partenariat avec la CPAM. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des participants réguliers. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou les collectivités affiliées.
  
- **En collaboration avec le Conseil Général et le réseau de pôles emploi, le CD propose des animations régulières d'activités physiques et sportives auprès d'un public féminin en recherche d'emploi sur des territoires prioritaires :**
  - Conventonnement entre le CD UFOLEP et le Conseil Général ciblant des territoires d'interventions du comité. Le Conseil Général ou les collectivités locales, à défaut des pôles emploi pourront s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant. Ceci devra être mentionné dans la convention de partenariat avec le Conseil



Général. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des participantes régulières. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou les collectivités affiliées.

- **Pour impulser la création associative d'écoles de sport UFOLEP, des animateurs/rices du CD interviennent en partenariat avec une commune, dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) pour animer des activités éducatives à caractère sportif :**
  - Conventionnement entre le CD UFOLEP et la collectivité locale dans le cadre du PEDT. Cette dernière pourra s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des enfants ayant une participation régulière. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou la collectivité affiliée.
- **Le CD Ufolep anime plusieurs fois (5 à 6 demi-journées) dans l'année des séances d'information et de sensibilisation aux activités d'éveil et de motricité avec l'enfant auprès d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) :**
  - Conventionnement entre le CD UFOLEP et le RAM / collectivité locale. Possibilité de s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant ou en C3 (affiliation de la personne morale, sans possibilité de délivrer des titres de participation dits UFOPASS aux personnes physiques). Ceci devra être mentionné dans la convention de partenariat. Un UFOPASS pourra être remis à l'ensemble des assistantes maternelles. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou la structure affiliée.
- **Un animateur/rice du comité départemental UFOLEP intervient anime pendant un cycle de 10 semaines des séances d'activités motrices et d'éveil dans une crèche (ou autres modes de garde collective pour jeunes enfants) :**
  - Conventionnement entre le CD UFOLEP et la crèche qui pourra s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant ou C3 en cas de difficulté de fédérer les jeunes enfants (non possibilité de remettre un UFOPASS). Ceci devra être mentionné dans la convention de partenariat.
- **Le comité départemental UFOLEP propose différents services à des établissements spécialisés (ESAT, MAS, IME, ...) accueillant des personnes en situation de handicap : rencontres sportives occasionnelles inter établissements, dotation / prêt de matériels sportifs et pédagogiques, formation d'éducateurs, ... :**
  - Conventionnement entre le CD UFOLEP et les établissements spécialisés qui pourront s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant ou C3 en cas de difficulté de fédérer des personnes non autonomes (non possibilité de remettre un UFOPASS). Ceci devra être mentionné dans la convention de partenariat. En cas de délivrance d'UFOPASS, les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligue par le comité ou la structure affiliée.
- **Un animateur/rice du comité intervient deux fois par mois auprès d'une entreprise ou d'un comité d'entreprise, le temps de la pause méridienne, pour proposer des APS au personnel (APE, marche nordique, sports collectifs et raid multisport) :**

- Conventonnement entre le CD UFOLEP et l'entreprise / comité d'entreprise qui pourra s'affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S en souscrivant le forfait correspondant. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des salariés ayant une participation régulière. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligie par le comité ou la collectivité affiliée.
- **Le comité départemental UFOLEP a la possibilité d'ouvrir une école de sport dans une commune demandeuse, sans possibilité d'une structuration associative à court terme :**
    - Conventonnement entre le CD UFOLEP et la collectivité qui pourra prévoir le rattachement de la création de l'école de sport UFOLEP à une association locale (comité des fêtes, amicale laïque, OMS, foyer rural, ...) sous forme de section. La section sera à affilier à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C1-B. Chaque enfant pratiquant devra être titulaire d'une licence UFOLEP avec le code activité « école de sport » R1 ou R2 selon les activités programmées. L'UFOPASS ne peut être remis à des membres d'associations ou sections ayant le sport dans son objet et donc affiliées en C1 A ou B.
  - **Une association sportive affiliée organise un stage de plein air pendant les vacances scolaires en direction d'enfants de 6 à 11 ans :**
    - Une association à objet sportif (donc affiliée en C1 A ou B à la Ligue et à l'UFOLEP) ne peut pas bénéficier du dispositif « UFOPASS », réservé aux structures / collectivités affiliées en C3 S. Eventuellement, elle pourra se rapprocher de son comité départemental pour utiliser le dispositif TIPO (Titre Individuel de Participation Occasionnelle) : commande de supports, ... . En état de cause, l'association organisatrice devra souscrire des garanties assurances (RC et IA) pour l'organisation d'activités ponctuelles en direction des non licenciés.
  - **Un comité UFOLEP s'appuie sur une association sportive locale et ses animateurs/rices pour animer des stages sportifs pour le compte d'une communauté de communes :**
    - Conventonnement entre le CD UFOLEP et la communauté de communes qui précisera le rôle de l'association. En s'affiliant à la Ligue et à l'UFOLEP en catégorie C3-S, l'intercommunalité souscrit un forfait de personnes correspondant. Un UFOPASS pourra ainsi être remis à l'ensemble des enfants participants à la séance. Les informations nominatives devront être saisies via le web Affiligie par le comité ou la collectivité affiliée. L'objectif à moyen terme pourra être de fédérer ces enfants au sein de l'association sportive locale et de leur délivrer une licence UFOLEP.
  - **Le comité départemental UFOLEP organise un évènementiel types « journée sport - santé » (randonnée, APE, tai chi chuan) ou étapes du playa tour, ouvertes à tous avec l'appui technique de plusieurs associations affiliées :**

Le comité peut utiliser le dispositif TIPO pour se constituer une base de données, comptabiliser et valoriser le public touché :

    - Support matérialisé et de communication UFOLEP (système de talon à souche)
    - Bracelets UFOLEP + outil en ligne d'inscription pour les structures collectives
    - Outil en ligne de gestion des inscriptions pour un évènement UFOLEP

Cette Multirisque UFOBOX est destinée à couvrir la Responsabilité Civile de votre structure en tant que personne morale ainsi que celle des personnes physiques participant aux activités mises en œuvre au titre de cette convention signée avec l'UFOLEP ou à leur accorder exclusivement les garanties corporelles en fonction du forfait choisi.

Si vous souhaitez bénéficier de la Multirisque UFOBOX, merci de compléter les éléments ci-après :

**OPTION 1 : Responsabilité civile de votre structure à l'égard des participants et des tiers pendant ces activités, Responsabilité civile des participants pendant ces activités vis-à-vis des tiers et des autres participants, Individuelle Accident, Biens des personnes physiques, Assistance au profit des participants.**

**OPTION 2 : Individuelle Accident, Biens des personnes physiques, Assistance au profit des participants.**  
Voir descriptif au verso.

Nom de l'organisme ou de la structure : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : ..... Email : .....

**ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :** Dans le cadre de la présente convention, ces garanties d'assurances ne peuvent être souscrites que pour les seules activités mentionnées ci-après. **Merci de bien vouloir cocher les activités concernées :**

Activités R1 :

- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Gymnastique d'entretien | <input type="checkbox"/> Eveil corporel | <input type="checkbox"/> Yoga Qi-Cong    | <input type="checkbox"/> Tai-Chi-Chuan |
| <input type="checkbox"/> Sophrologie             | <input type="checkbox"/> Danse          | <input type="checkbox"/> Marche Nordique |  |

Autres activités de type R1 selon nomenclature de l'annexe :

.....  
.....

Activités R2 :

- |   |  |   |                                    |
|---|--|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Activité aquatique d'entretien | <input type="checkbox"/> Tennis de table | <input type="checkbox"/> Sports locaux ou traditionnels | <input type="checkbox"/> Badminton |
|---|--|---|------------------------------------|

Autres activités de type R2 selon nomenclature de l'annexe :

.....  
.....

**DANS TOUS LES AUTRES CAS :**

- Pour d'autres activités pratiquées non comprises dans cette nomenclature R1 et R2,
- Pour les effectifs supérieurs à 100 personnes,
- Pour toutes autres garanties,

la souscription d'un contrat adapté est indispensable. Il convient de vous adresser à votre Délégation départementale APAC.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL :** ..... **FORFAIT :** ..... €

Ce formulaire a été rédigé conformément aux dispositions de l'article L.113-2 du Code des Assurances qui oblige l'assuré à répondre exactement aux questions posées par l'assureur sur les circonstances qui sont de nature à faire apprécier les risques à garantir et à déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites.

Par conséquent, je certifie que les données renseignées ici sont conformes à la situation de mon association et ne comportent aucune restriction de nature à limiter l'appréhension des risques.

Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance de la fiche récapitulative au verso ainsi que de la notice descriptive « Multirisque Adhérent Association Activités Sportives et de Plein Air » qui m'a été remise et en accepter les dispositions sans réserves.

Conformément à l'article L.112-2 du Code des Assurances, les présentes garanties ne seront validées qu'avec l'établissement des Conditions Particulières établies par l'APAC **pour une durée d'un an sans tacite reconduction.**

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « Certifié exact »

Qualité du signataire

## FICHE D'INFORMATION SUR LES GARANTIES DE LA MULTIRISQUE UFOBOX

**ATTENTION : Ce document ne saurait être exhaustif. Se reporter à la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air pour le détail des garanties et des exclusions.**

**PERSONNE MORALE GARANTIE** : Est garantie la personne morale signataire de la convention avec l'UFOLEP et proposant aux personnes physiques déclarées l'une des activités mentionnées au recto du présent document.

**PERSONNES PHYSIQUES GARANTIES** : Sont garanties les personnes physiques déclarées au recto de ce document.

**ACTIVITES GARANTIES** : Sont garanties les activités mises en œuvre dans le cadre de la convention signée avec l'UFOLEP et déclarées au recto de ce document. Toute autre activité est formellement exclue.

**GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE DE LA PERSONNE MORALE ET DES PARTICIPANTS (OPTION 1)** : Par dérogation à la notice Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air, seules sont accordées les garanties visées ci-après. Les garanties énumérées aux articles 4.1.1 à 4.4 inclus ne sont pas accordées.

- **RESPONSABILITE CIVILE DE BASE** : Dans les limites définies au tableau récapitulatif des garanties, sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant aux assurés en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers au cours ou à l'occasion des activités assurées. Les assurés sont considérés comme tiers entre eux.

Ainsi, sont couverts, les dommages causés par :

- une faute, une imprudence, une négligence commises par l'assuré mis en cause si celles-ci ne présentent pas un caractère intentionnel,
  - le fait des choses dont les assurés ont la garde (objet, mobilier, matériel),
  - la faute des préposés et salariés de la personne morale assurée et de toutes autres personnes physiques dont elle serait tenue pour responsable,
  - les animaux dont les assurés ont la propriété ou la garde.
- **RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'OCCUPATION DE LOCAUX OCCASIONNELS (Article 4.15)** : Sans déclaration préalable, sont assurés les locaux d'activité, les parquets de bal, tentes, chapiteaux mis occasionnellement à la disposition de la personne morale assurée pour la mise en œuvre des activités garanties. Lorsque la personne morale bénéficie d'une exclusivité d'utilisation, **ce prêt ou cette location ne peut excéder trois mois consécutifs.**

### **PRINCIPALES EXCLUSIONS :**

- les dommages subis par les locaux (et les biens compris dans ces locaux) dont la personne morale assurée est propriétaire, ainsi que ceux dont elle détient l'exclusivité d'utilisation pendant plus de trois mois,
- les dommages causés par tous véhicules terrestres à moteur, tous engins ou véhicules flottants pourvus d'un moteur, tous appareils aériens ou la pratique d'activités aériennes,
- les dommages subis par tous biens appartenant, loués ou confiés à l'assuré (**exception faite des locaux occasionnels visés à l'article 4.5 de la Multirisque**).

Se reporter à la notice Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air pour prendre connaissance de l'intégralité des exclusions.

**ASSURANCE DE PERSONNES « ACCIDENT – MALADIE » (OPTIONS 1 ET 2)** : Les personnes physiques déclarées lors de la souscription sont garanties en cas d'accident corporel survenu lors des activités garanties.

- Remboursement des frais médicaux restés à charge après intervention des organismes sociaux et complémentaires dans la limite de 7.623 €,
- Pertes de salaire dans la limite de 305 €,
- Capital Invalidité (plafond de 30.490 € réductible selon le degré de l'invalidité),
- Capital décès de 6.098 €.

**BIENS DES PERSONNES PHYSIQUES (OPTIONS 1 ET 2)** : Les biens personnels des participants sont garantis dans les conditions et limites (1.100 €) détaillées à l'article 4.10.4 de la notice Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air. ATTENTION : sont exclus les effets vestimentaires. Se reporter aux exclusions visées à l'article 4.10.4.

**ASSISTANCE RAPATRIEMENT (OPTION 1 ET 2)** : Se reporter à la notice spécifique.

**DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE DES GARANTIES** : Celles mentionnées aux Conditions Particulières.

**ASSUREUR PROCURANT LES GARANTIES** : Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT CEDEX 9.

**PLAFOND DES GARANTIES** : Se reporter au tableau récapitulatif des garanties de la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air.